

La Comanav cédée à un groupe français

30/03/2007

La commission des transferts, instituée par la loi sur la privatisation, s'est réunie jeudi sous la présidence du ministre des Finances et de la Privatisation, Fathallah Oualalou, en vue de procéder à l'ouverture des plis concernant l'appel d'offres, indique un communiqué du ministère des Finances et de la Privatisation.

Deux candidats remplissant les conditions d'éligibilité à l'appel d'offres ont remis leur soumission dans le délai réglementaire. Il s'agit du groupe français CMA-CGM et du groupe saoudien "Saoudy Maritime Co. for Navigation", précise le communiqué.

La Comanav a été inscrite, par voie législative, sur la liste des entreprises privatisables en 2005, rappelle la même source, ajoutant qu'un appel d'offres a été lancé le 22 janvier 2007, ouvert aux candidats remplissant les critères d'éligibilité du point de vue de leur professionnalisme et de leurs capacités financières.

Le groupe Comanav agit dans le transport maritime de passagers, de fret et dans les activités portuaires. L'effectif de la compagnie compte quelque 1.075 salariés et a réalisé en 2005 un chiffre d'affaires de 1.524 millions de DH.

Treize candidats nationaux et étrangers remplissant les critères d'éligibilité ont manifesté leur intérêt pour participer à l'appel d'offres.

CMA-CGM est le 3e groupe mondial du transport maritime avec un chiffre d'affaires de plus de 5 milliards d'euros. Le transfert de la Comanav à un opérateur mondial de grande envergure, pouvant la faire bénéficier de son expertise, consolider ses performances techniques et financières et sa viabilité financière à long terme, demeure le meilleur garant de la pérennité et du développement de la société dans un environnement de plus en plus concurrentiel et ouvert sur l'international, indique le communiqué.

Grâce à cet adossement, la Comanav pourra renforcer son marché et s'ouvrir sur d'autres opportunités de développement et de croissance, notamment sur le plan régional et international, ajoute la même source.

Source: MAP

<http://www.yabiladi.com/article.php?cat=economie&id=1082>